



Prime de panier en interrim

Par **gege54**, le **05/11/2011** à **15:01**

Bonjour,

J'ai découvert le monde de l'intérim depuis quelques semaines et je me pose une question concernant mon contrat sur les les primes de panier.

Je travaille sur un chantier de 8h à 12h et 13h à 17h, ma société d'intérim me paye un panier imposable à 0.54 et une indemnité de panier journalier de 8.30 alors que l'entreprise utilisatrice elle verse 7.20 imposable + 8.30, j'ai donc l'impression de me faire un peu arnaquer, ais-je raison?

Merci de m'éclairer sur le sujet(et désolé i la question a déjà été posée mais je n'ai pas trouvé)

Par **P.M.**, le **05/11/2011** à **19:49**

Bonjour,

Il faudrait le signaler à votre employeur, la société d'intérim, mais vous devez percevoir les même indemnités que les salariés de l'entreprise utilisatrice...